

Linky: pourquoi des bordelaises et des bordelais refusent ce compteur communicant

Linky, c'est : - un désastre environnemental : se débarrasser de millions de compteurs actuels en parfait état de marche,
- la captation d'innombrables informations sur nos vies : utilisables à des fins commerciales ou policières, et la mise en danger de notre santé par le biais des ondes électromagnétiques, etc.

L'arrivée de ces nouveaux compteurs électriques communicants fait polémique. Devant les risques d'atteinte à la santé publique, devant leur caractère intrusif concernant notre vie privée, LE PRINCIPE DE PRECAUTION DOIT S'IMPOSER. Pourtant, **depuis 1er décembre 2015** quelques milliers de ces compteurs **ont déjà été installés dans plusieurs quartiers de Bordeaux et quelques communes de la métropole !**

Devant la révolte de plus en plus d'utilisateurs, leur installation s'accélère par tous les moyens, (y compris l'intimidation, les menaces, le chantage, la violation de domicile ou la pose forcée). Pourtant, **en tant que « donneur d'ordre », la responsabilité d'Enedis est engagée par l'attitude de ses sous-traitants.** Lors d'une allocution publique à l'Assemblée Nationale, le 2 février 2016, **le président d'ERDF-ENEDIS a lui-même reconnu que l'usager pouvait refuser cette installation !**

Pourquoi s'opposer à la mise en place du compteur électrique Linky ?

LINKY : un indic dans la maison (journal Sud-ouest 04,08,2016)

Il collecte des informations sur notre activité dans notre habitation. Avec ce système, ERDF-ENEDIS agit à distance pour des opérations de gestion /contrôle du réseau (couper des abonnés pour préserver le réseau, par délestages ciblés, ou couper pour impayés). De même, il construit **une base de données qu'il pourrait communiquer à des fins commerciales** ou de surveillance. Est-il possible de nous imposer un objet connecté reliant notre habitation à un vaste réseau ? Comment assurer la confidentialité des données dans un système de plus en plus ouvert et partagé ? N'y a-t-il pas atteinte à la vie privée et ne perdons-nous pas la liberté de nous déconnecter comme nous le faisons avec notre portable ou notre ordinateur ? Ce pilotage à distance du compteur ne pourrait-il pas permettre un piratage du système qui engendrerait des black out à distance et des coupures par des hackers...?

AUGMENTATION des factures

Le programme Linky coûte au moins 5 milliards d'euros. Le décret du 31/08/10 précise que le financement du compteur Linky sera payé par les consommateurs via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Ainsi, 1 à 2 €/mois seront prélevés sur les factures... jusqu'à atteindre le prix du compteur (120 à 240 €). De plus, ENEDIS prétend que le projet reste financièrement équilibré grâce notamment « à la diminution des pertes, des données fraudées et des interventions ». Alors que pour l'ensemble des usagers, le **changement de procédé de comptage** (compteur qui comptabilise toute l'électricité utilisée) **se traduira par une augmentation des factures d'électricité** de l'ordre de 5 à 10%, et de l'abonnement s'il faut augmenter la puissance du compteur s'il disjoncte. **Pourquoi les charges supplémentaires pour les usagers ne sont-elles pas clairement affichées ?** De plus, les tarifs sociaux vont disparaître au profit d'un chèque énergie

toujours plus de RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNETIQUES

La technologie CPL (courant porteur en ligne) utilisée induit un rayonnement, différent selon les habitations : cette technique consiste à injecter un signal de moyenne fréquence **dans les fils de notre installation électrique**, qui ne sont pas blindés, incluant nos appareils branchés. Notre réseau électrique, puis celui de notre voisinage sont utilisés pour acheminer ces signaux jusqu'aux concentrateurs.

2^e source de rayonnement : la transmission des données des concentrateurs jusqu'au gestionnaire de réseau nécessite l'installation d'antennes GPRS qui vont fleurir, par dizaines de milliers, sur l'ensemble de ces postes relais. La multiplication de ces points d'émission, à proximité des logements, va nous exposer à ces rayonnements SUPPLEMENTAIRES et **constituera un maillage d'ondes électromagnétiques encore plus dense. (déjà des électrohypersensibles doivent quitter leur logement)**

Cependant, le déploiement a été engagé dès décembre 2015, avant que l'étude de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire ne soit disponible. Pourquoi des études impartiales et contradictoires ne sont-elles pas

réalisées et rendues publiques ?

Les ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ANNONCÉES ne sont pas avérées

Le compteur Linky ne permet aucune réduction de la consommation d'électricité. L'Allemagne (après étude sur les petits consommateurs), l'Italie, la Belgique, le Québec sont en train de le constater. Linky sera remplacé tous les 10 ans (ou moins ! et nous devons **REPAYER**) au lieu de 60 ans pour les compteurs actuels. 35 millions de compteurs en état de fonctionnement vont être jetés aux dépens de toute considération environnementale et économique. **Qui paiera la facture ? Le consommateur et le contribuable !**

C'est UNE USINE à GAZ JURIDIQUE

qui rend illisibles les contrats, autant pour le client que pour la municipalité (propriétaire des compteurs, ENEDIS n'en est que le concessionnaire). **Les assurances ne couvrent pas les dommages causés par ce compteur (rayonnements électromagnétiques, incendies sur compteurs en phase d'expérimentation...).** OUI, DES RISQUES D'INCENDIE même si les cas sont rares, ils sont bien réels, déjà avérés pendant la phase d'expérimentation en France et à l'étranger et aussi sur les poses actuelles.

Alors, FAUT-IL REFUSER LE COMPTEUR LINKY ? OUI, IL FAUT LE REFUSER !

Le pouvoir des municipalités : En Gironde, les municipalités ont un rôle clé à jouer, car les compteurs électriques sont la propriété des communes et non des particuliers chez qui ils sont installés.

S'opposer au déploiement de ces compteurs communicants par simple délibération du conseil municipal relève de leur pouvoir et de leur responsabilité.

La Ligue des Droits de l'Homme demande un moratoire sur la pose des compteurs. La CNIL a-t-elle les moyens de vérifier le respect des règles de communication et d'utilisation de nos données de consommations d'énergies ? En fonction du gouvernement en place, ces données peuvent être utilisées à des fins antidémocratiques.

Comment AGIR ?

Il est possible (c'est le *contractant EDF qui agit* qu'il soit LOCATAIRE ou PROPRIÉTAIRE) de refuser ces compteurs, car **la loi n'interdit pas explicitement à l'utilisateur de s'opposer à cette installation.**

REFUSONS DE DONNER UN RENDEZ-VOUS SI NOUS SOMMES CONTACTÉS PAR COURRIER OU PAR TELEPHONE ! N'ouvrez pas votre porte sans vérifier qui se présente (des poseurs sous-traitants s'imposent car ils perçoivent des primes)

Pour ceux qui le peuvent : contacter un huissier de justice, établi dans le département 92 (siège social d'ERDF-ENEDIS) pour adresser une « sommation de ne pas faire » à ENEDIS (**contacter le collectif**)

Mais ce qui reste déterminant est de rassembler des voisins ou membres d'associations et convaincre l'équipe municipale de voter le refus du compteur Linky. Le déploiement des compteurs Linky n'est que la première étape d'une logique d'appareils connectés, **doivent suivre Gazpar, son alter ego pour le gaz et les compteurs communicants pour l'eau.**

Le collectif Stop Linky Bordeaux Métropole exige l'abandon des compteurs d'électricité (Linky) et l'arrêt de tout programme de ce type, compteurs pour l'eau et pour le gaz (Gazpar), car il considère qu'ils représentent une atteinte grave à notre liberté, à notre vie privée et à notre santé.

Ils n'apportent aucune amélioration de service et de maîtrise des dépenses pour l'utilisateur et ne participent pas efficacement à la transition énergétique.

Le collectif Stop Linky Bordeaux Métropole exige de véritables débats contradictoires entre les élus et leurs concitoyens sur un sujet qui engage notre avenir.

Pour nous contacter : stoplinky.bordeauxmetropole@gmail.com

Informations : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/> + www.santepublique-editions.fr + www.robindestoits.org + www.priartem.fr + www.next-up.org + Signez notre pétition en ligne sur Change.org www.change.org/p/stopper-l-installation-des-compteurs-linky-dans-bordeaux-metropole